COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2014 20h30

Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille quatorze, le 26 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 10 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, maire.

<u>Présents</u>: BASTROT Philippe, BERGUERIE Pascal, BOUÉ Marie-France, CLOT Georges, DARRIEUX Guy, DAVEZAC Daniel, DUFAU Valérie, FLOGNY Marie-Claire, JOURDON Jacques, LAJUS Pierre, LESTERLE Jeanne, MARQUE Jany, MICHEL Martine, TERRAIN Christophe, VIVIER Régine,

<u>Absents ou excusés</u>: COOMANS Hélène, LABENNE Baptiste procuration à BASTROT Philippe, PÉRÉ Maëva procuration à MICHEL Martine, ZAGO Michel

Secrétaire de séance : BOUÉ Marie-France

Julie CARRERE assistait à la séance.

En introduction du Conseil Municipal, Mademoiselle Manon BONNET, Responsable de la médiathèque municipale présente à l'assemblée de bilan d'activité 2013 de la structure.

Compte rendu de la séance précédente:

Approbation du compte rendu du 14 août 2014 à l'unanimité

Décisions municipales:

DM2014-07 : Convention d'occupation précaire d'un local à usage d'un logement de fonction affecté au service public au bénéfice de Mademoiselle Béatrice DANDREY pour un montant de 355,56€ mensuel.

DM2014-08 : Remboursement par Mademoiselle Villaret Jessica du sinistre intervenu au bungalow « La Predrix » le 12 juin 2014

DM2014-09 : Révision triennale du loyer de la perception de Riscle pour un montant de 12 346,38€ annuel.

DM2014-10: Modification tarifs droits de places 2014

Les décisions municipales sont approuvées à l'unanimité.

Délibérations

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE VINATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet Vinature était un projet de valorisation du patrimoine et du développement local qui a débuté en 2007 pour s'achever en 2010. A ce jour, le projet étant terminé, il convient de procéder à la clôture de ce budget annexe.

Après en avoir délibéré à 17 voix pour dont 2 procurations le Conseil Municipal décide:

- De clôturer le budget annexe Vinature
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches comptables et à signer tout document s'y rapportant.

OBJET : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA BUVETTE DE LA PISCINE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé dans sa séance du 30 avril 1962, la création d'une régie pour l'encaissement des recettes de la buvette à la piscine. Cette activité ayant été remplacée

par un distributeur automatique, aucune vente via la buvette ne sera effective. Aussi, et à la demande du comptable de la commune, il convient de clôturer la régie mise en place.

Après en avoir délibéré à 17 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal décide:

- De clôturer la régie de recettes pour la buvette
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches comptables et à signer tout document s'y rapportant.

OBJET: OUVERTURE DE CREDITS - EXERCICE 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'inscrire au budget la subvention attribuée par le Préfet de Région pour le fond « Vigne et Vin » et de réajuster la subvention du Conseil Régional pour la réhabilitation de la halle. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

	Recette nouvelle		Dépense nouvelle	
	Article	Montant	Article	Montant
Subventions d'équipement non transférables	1321 1322	6156.62€ 3668.36€		
Autres collections Mobilier			2168 2184	4800€ 5024.98€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 17 voix pour dont 2 procurations, autorise Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures de crédits précités.

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ à la retraite de Madame Marie-Claude SAINT-MARC, il est nécessaire de modifier le tableau du personnel communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1,

 $\,$ VU la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, et notamment son article 57,

VU la délibération du conseil du 27/09/2013 modifiant le tableau du personnel à compter du 1^{er} septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de modifier le tableau comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2014
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

EMPLOIS	EFFECT	TIFS DUR		FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI
DIRECTEUR D SERVICES	PES 1	35	5	Secrétaire Générale assurant la préparation, le suivi des budgets, des décisions du Maire, du Conseil Municipal, encadrement et gestion des carrières du personnel, marchés publics, contentieux, règlementation	Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Agent polyvalent - Comptable – Secrétariat – Paye – assurance	1	28	comptabilité, assurances préparation budget, aide sociale, paye, accueil,	cadre d'emploi des adjoints administratifs
Agents d'accueil - Secrétaires	1	35	accueil, secrétariat, élections,	cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	accueil, secrétariat, cimetière, droit de place, bungalows	cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	accueil médiathèque, communication, participation à la gestion des collections et l'organisation d'évènements culturels, secrétariat services techniques, tâches administratives diverses	cadre d'emploi des adjoints administratifs
Responsable Bibliothèque – Médiathèque Municipale	1	35	Responsable médiathèque, accueil, communication, responsable de la gestion des collections et de l'organisation d'évènements culturels communaux	cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine
EDUCATEUR SPORTIF	1	26,75	enseignement du sport au sein des associations et surveillance piscine encadrement intermédiaire	cadre d'emplois des éducateurs sportifs
Agents techniques chargés de l'entretien de bâtiments communaux	1	18,50	entretien des bâtiments, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, bungalows, préparation réception	cadre d'emplois des adjoints techniques
	1	16	entretien des bâtiments, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, coordination, préparation réceptions	cadre d'emplois des agents de maitrise
AGENTS TECHNIQUES Services Techniques de la Commune	8	35	entretien de la voirie, domaine public, bâtiments communaux, espaces publics, entretien espaces verts,	cadre d'emplois des adjoints techniques
AGENTS DE MAITRISE (Services Technique)	1	35	Responsable services techniques, encadrement, surveillance travaux, gestion bâtiments, domaine public, élaboration bdudget	cadre d'emplois des agents de maitrise
	1	35	Responsable adjoint services techniques, responsable entretien station épuration, piscine, entretien domaine public et bâtiments,	cadre d'emplois des agents de maitrise

	an and warm ant intown á diniva	
	encadrement intermédiaire	

Après avoir délibéré à 17 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal décide de se prononcer en faveur de la modification du tableau du personnel ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2014.

OBJET: SOUTIEN AU NOTARIAT FRANCAIS

Le Conseil Municipal de la Commune de Riscle déclare soutenir les Notaires de France dans leur action visant à défendre la sécurité juridique des Français.

Les membres du Conseil expriment leur volonté de conserver la protection garantie par les Notaires de France dont ils bénéficient lors de la réalisation d'actes importants pour leur vie personnelle et professionnelle.

Ils expriment également par cette délibération leur volonté de conserver en France un service public universel garantissant sur tout le territoire l'égalité de tous devant le droit.

L'assemblée se prononce à 17 voix pour dont 2 procurations pour la transmission de cette délibération de soutien à Monsieur le Président de la République.

OBJET: ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DE MADAME FABERES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une partie de la parcelle de Madame FABERES de 17m² environs située sur la parcelle AD206, 1 rue des Pyrénées à Riscle, attenante à la Halle, est utilisée comme parking public depuis des années et entretenu comme tel. Afin de régulariser la situation, elle propose de vendre cette partie à la Commune pour un montant de 200€.

Afin de concrétiser cette acquisition, il est nécessaire de faire passer un Géomètre Expert Foncier. Monsieur Lacoste Michel s'est chargé du bornage. Un acte administratif sera ensuite élaboré.

Après en avoir délibéré à 17 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le pouvoir en vue de la signature du Document Cadastral original ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant écoulé, le Conseil Municipal prend fin à 22h.

Le Secrétaire de séance Marie-France BOUE

Le Maire Christophe TERRAIN